

**34**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

**le mercredi 22 avril 2009**

Troisième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le mercredi 22 avril 2009

10 h

Prière.

M<sup>me</sup> Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay, qui exhortent le gouvernement à investir les capitaux nécessaires à l'école primaire Kennebecasis Park. (Pétition 41.)

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de personnes intéressées qui s'opposent à l'abolition de services gouvernementaux régionaux et d'emplois dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, notamment des postes au garage de voirie de Hampton et les traversiers sur le bas Saint-Jean. (Pétition 42.)

Pendant les questions orales, le président interrompt les délibérations et demande que M<sup>me</sup> Blaney retire le terme « corruption », employé à l'égard des actes du ministre de l'Éducation. La députée se rétracte.

Après les questions orales, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il soutient que M<sup>me</sup> Blaney a employé un terme non parlementaire : « chantage ». Le président sursoit à statuer.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que l'intention de l'opposition est d'étudier dans l'ordre suivant, le jeudi 23 avril 2009, les affaires émanant de l'opposition : étude de la motion 52, reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 50 et étude de la motion 54.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, aujourd'hui, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère du Développement social et du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Paulin assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

La séance, suspendue à 16 h 30, reprend à 16 h 40 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 31

(20 avril 2009).